



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**Samedi, le 13 juillet 2024 à 15h30**  
**Centre communautaire de Magog, salle Ovila-Bergeron**  
**et Visioconférence - Zoom**

**AVIS DE CONVOCATION**  
pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

À tous les membres de **Triathlon Québec**,

Par la présente, vous êtes convoqués à l'**Assemblée générale annuelle (AGA) 2024 de Triathlon Québec** qui se tiendra le **samedi 13 juillet à 15h30, au centre communautaire de Magog dans la salle Ovila-Bergeron**. Il sera également possible de se connecter à distance pour les personnes qui ne peuvent effectuer le déplacement.

En vertu de l'article 13 de la Constitution de Triathlon Québec :

*L'assemblée générale annuelle de la Corporation est convoquée par avis signé par le secrétaire et remis par courrier électronique ou par tout autre moyen qui permet à tous les membres y ayant droit d'en être avisés au moins 30 jours avant la date d'une telle assemblée. L'avis doit faire mention de la date, de l'endroit et, de l'heure.*

*Les documents suivants doivent minimalement être transmis avec l'avis de convocation :*

- *L'ordre du jour;*
- *Le procès-verbal de la dernière assemblée des membres;*
- *Les modifications aux règlements généraux, s'il y a lieu;*
- *La liste des postes en élection;*
- *Le texte de toutes résolutions que le conseil d'administration de la Corporation souhaite soumettre aux membres.*

**ORDRE DU JOUR**

*En vertu de l'article 14 de notre Constitution, l'ordre du jour doit comporter au moins les items suivants :*

- Ouverture de la séance
- Mot de bienvenue
- Constat du quorum
- Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle
- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale extraordinaire, le cas échéant
- Dépôt et présentation du rapport du président
- Présentation du rapport du trésorier
- Dépôt et présentation des états financiers
- Rapports des comités
- Élection des administrateurs
- Affaires nouvelles
- Levée de l'assemblée

**ÉLECTIONS 2024**

La constitution de **Triathlon Québec** précise la composition et l'ordre d'élection de ses administrateurs :

**Conseil d'administration**

Article 21 - Le Conseil d'administration de la Corporation est composé de sept (7) personnes:

- président
- vice-président
- secrétaire
- trésorier
- trois (3) directeurs

Article 25 - Les administrateurs de la Corporation sont élus pour un mandat de deux (2) ans par les délégués présents des membres en règle lors de l'assemblée générale annuelle. Quatre sont élus lors des années impaires et trois lors des années paires.

Le président, le secrétaire le vice-président et le trésorier sont élus par et parmi les administrateurs.

**Le mandat de trois des postes actuels du conseil d'administration est échu**

1. Sophie Yergeau (2022-2024)
2. Charles Veilleux (2022-2024)
3. Intérim de Caroline Gélinas (2022-2024)

Les **misés en candidatures** pour fins d'élection de ces postes d'administrateurs **doivent parvenir** au secrétariat de la Corporation **avant le 18 juin 2024 à 17h00**. Les candidatures seront transmises aux membres au plus tard le 3 juillet 2024.

Les élections se dérouleront lors de l'AGA. Les mises en candidatures seront ré-ouvertes à l'AGA si aucune candidature n'a été signifiée avant la date limite.



Sophie Yergeau Présidente de Triathlon Québec